



37ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

SAINTE-LUCIE

(Genève, le 20 janvier 2020)

Intervention du Luxembourg

Madame la Présidente,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation de Sainte-Lucie et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous félicitons Sainte-Lucie pour les différentes étapes franchies afin de mettre en place une politique visant à protéger et à soutenir la santé et les droits sexuels et reproductifs des enfants. Nous félicitons également Sainte-Lucie pour l'adoption de la loi sur la justice pour mineurs et la loi sur la prise en charge, la protection et l'adoption des enfants.

Le Luxembourg souhaite formuler les cinq recommandations suivantes à la délégation de Sainte-Lucie:

- 1) Ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- 2) Mettre en place une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris;
- 3) Prévoir des mesures efficaces pour détecter, prévenir et combattre la discrimination fondée sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle;
- 4) Adapter la constitution afin d'abolir la peine de mort et de la remplacer par une peine juste, proportionnée et conforme aux normes internationales relatives aux droits humains ;
- 5) Inclure dans son cadre législatif relatif à la violence familiale et sexuelle des dispositions sur le viol conjugal et une définition précise de la violence à l'égard des femmes.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à Sainte-Lucie dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[Temps de parole : 1 min 50 ; n. 29 ; 20.01.21 après-midi]